

<b>LE GRAND CORDEL MJC</b>	<i>Contrat Légumes d'AMAPapille</i>	Création le : 15/04/2020
	<b>ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES - SAISON 8</b> Sur 6 mois (du 16 juin au 3 novembre 2020)	<b>2 exemplaires: adh/prod</b>
		Page 1/1

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

## 1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs/productrices sont :

- **Grégory Fachon**, à la ferme *du Marais sage*, sur la commune de Bruz, produisant des légumes de plein champ.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

## 2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 € /an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production. De ce fait, les chèques seront remis avec le présent contrat aux référent(e)s des paniers au moment de l'engagement. Pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **EARL Le Marais Sage** », l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur/trice. Aucune période d'essai n'est prévue.

**Vous vous engagez à venir chercher vos paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes, entre 18h30 à 19h30**

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

**Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas de panier (à noter : pas de distribution le 14 juillet).**

16/06 – 23/06 – 30/06 – 07/07 – ~~14/07~~ – 21/07 – 28/07 – 04/08- 11/08 – 18/08 – 25/08 – 01/09 – 08/09 – 15/09 – 22/09 – 29/09 – 06/10 – 13/10 – 20/10 – 27/10 – 03/11

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<b>Les producteurs :</b>  Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Grégory Fachon  Fait le ...../...../2020  Signature	<b>L'adhérent(e) :</b>  M/Mme ..... Tel ..... mail .....  Fait le ...../...../2020  Signature <sup>(1)</sup> :	<b>Je souhaite :</b>  <b>Panier à 9 euros :</b> <input type="checkbox"/> 18 paniers soit 162 € répartis comme suit : 57,60 € à l'ordre de EARL Le Marais Sage 104,40 € à l'ordre du GAEC Plantago  <b>Panier à 12 euros :</b> <input type="checkbox"/> 18 paniers soit 216 € répartis comme suit : 86,40 € à l'ordre de EARL Le Marais Sage 129,60 € à l'ordre du GAEC Plantago
--	--	---

(1) La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC